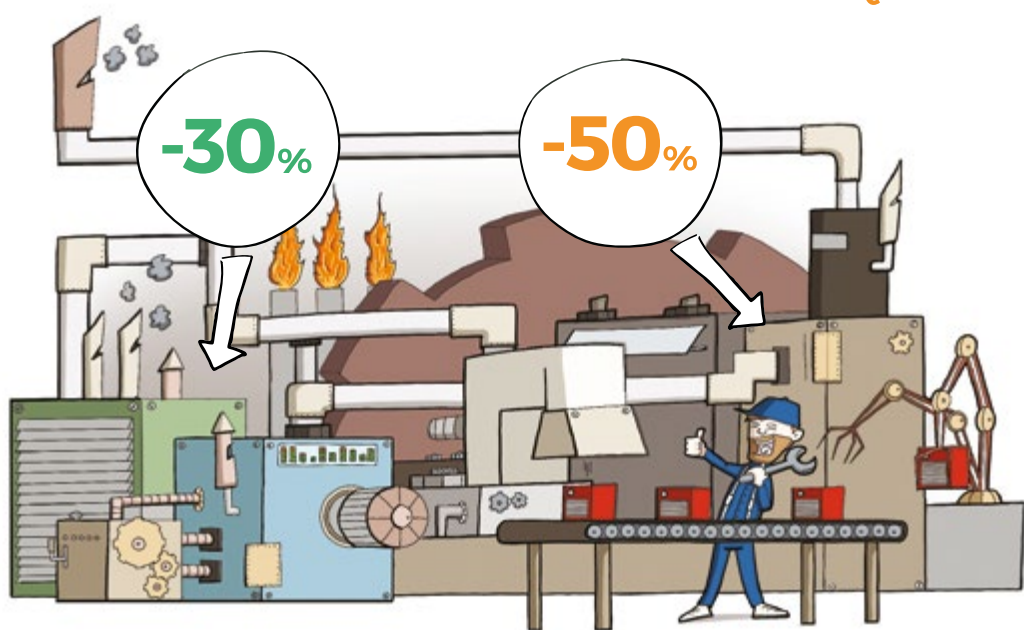


# GRANDS CONSOMMATEURS, économisez l'énergie et touchez LA PRIME!

Votre site **CONSOMME PLUS DE 5'000 MWh** par an de **CHALEUR OU 500 MWh D'ÉLECTRICITÉ**?

**ÉQUIWATT VOUS SOUTIEN** pour la réalisation de toute **ACTION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**.



## GRANDS CONSOMMATEURS:

Bénéficiez d'une **PRIME** et réduisez durablement votre **FACTURE D'ÉNERGIE!**

# VOUS SOUHAITEZ ENTREPRENDRE DES TRAVAUX POUR DIMINUER VOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ?

**équiwatt**, le programme d'efficacité énergétique des Services industriels de Lausanne, encourage les grands consommateurs à réaliser des **actions de performance énergétique (APE)** grâce à une **prime aux économies d'énergie la première année**.

La Loi vaudoise sur l'énergie décrit les grands consommateurs comme des consommateurs finaux (ce qui exclut les distributeurs), généralement des entreprises, qui consomment plus de 5'000 MWh de chaleur ou 500 MWh d'électricité par an sur un site donné (art. 28c LVLEne).

En tant que grand consommateur, une directive cantonale vous oblige à réaliser une convention d'objectifs ou à réaliser une analyse de la consommation d'énergie de vos différents sites. Celles-ci débouchent généralement sur des travaux ou réglages des installations ou de procédés destinés à diminuer leur dépense énergétique. **équiwatt** vous propose une prime pour la réalisation d'actions de performance énergétique allant au-delà des obligations légales.

## Les **AVANTAGES** de l'offre

- › Une aide financière
- › Une réduction notable de votre consommation d'énergie



**Hôtel**,  
établissement médical,  
**commerce**,  
**restaurant**,  
**industrie**, artisanat  
et surface administrative, ...

## Nos **PRIMES**

### PRIME AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

ÉLECTRIQUE

**10 ct**

par kWh électrique économisé  
la première année

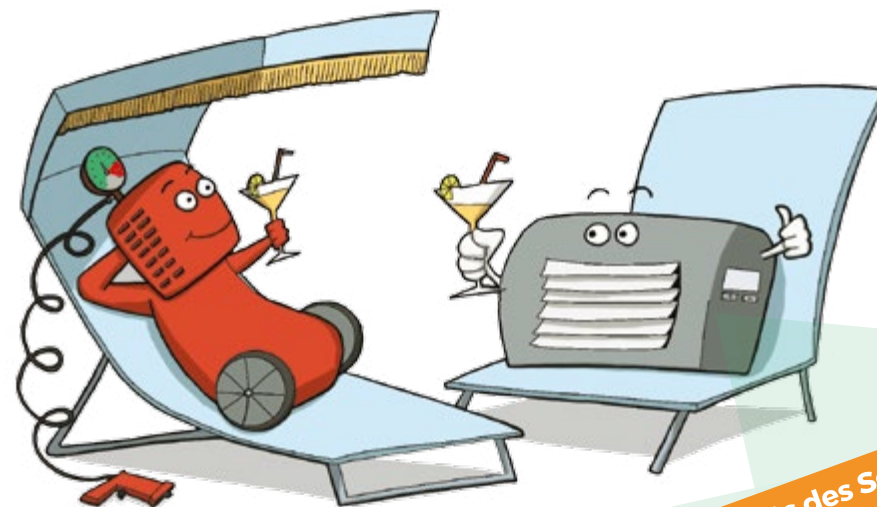
THERMIQUE

**5 ct**

par kWh thermique économisé  
la première année

### CONDITIONS

- › Les entreprises qui ne sont pas encore engagées dans une convention d'objectifs ont accès à nos primes sans condition supplémentaire.
- › Les entreprises ayant signé une convention d'objectifs peuvent être subventionnées uniquement pour des actions de performance énergétique (APE) ayant un retour sur investissement:
  - › supérieur à 4 ans pour les actions touchant aux procédés,
  - › supérieur à 8 ans pour les actions touchant à l'infrastructure ou au bâtiment.



Offre valable pour les clients des Services industriels de Lausanne.

N'hésitez pas à  
**nous**  
**contacter,**  
 nous sommes là pour  
 répondre à **VOS**  
**questions!**

## COMMENT FAIRE ?

- 1 Se rendre sur: <https://outils.equiwatt.ch/>
- 2 Déposer la demande sur l'outil en ligne
- 3 Joindre
  - › un descriptif du projet,
  - › une note de calcul ou un rapport détaillant les économies d'énergie annuelles estimées,
  - › les factures des travaux.

### CONTACT

SERVICES INDUSTRIELS | EQUIWATT  
 Place Chauderon 23 | Case postale 7416 | 1002 Lausanne  
 T +41 21 315 83 83 | [equiwatt@lausanne.ch](mailto:equiwatt@lausanne.ch)

### ACCÈS OUTIL EN LIGNE

[outils.equiwatt.ch](https://outils.equiwatt.ch)

[www.equiwatt.ch](https://www.equiwatt.ch)